

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 22 avril 2014 de 19 h 30 à 21 h 30 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine Lachance-Mercier
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Claude Daigle
Romain de la Durantaye
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absents :

Madame : Francine Lehouillier

Monsieur : Germain Pelletier

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue au public et aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-14-04-22-01 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Les points 5.3 et 5.4 sont déplacés avant le point 5.1.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 22 avril 2014 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2014**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Adoption des règles budgétaires des centres 2014-2015
 - 5.2- Adoption de l'entente triennale de partenariat avec le Musée Marius-Barbeau
 - 5.3- Adoption de l'organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2014-2015
 - 5.4- Modification de la structure administrative des cadres d'établissement 2014-2015
 - 5.5- Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches 2014-2020
 - 5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des systèmes mécaniques CVCA (2014) au Collège de Saint-Damien
 - 5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du stationnement et voies d'accès (2014) à l'école de la Source (Saint-Raphaël)
 - 5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la dalle du sous-sol (2014) à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre)
 - 5.9- Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Commission permanente sur la mission éducative – Présentations
 - 7.2- Cadre de référence relatif aux contributions financières de la commission scolaire
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2014**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-14-04-22-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté.

-4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet à ce point.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.3- Adoption de l'organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la proposition du comité de coordination de l'organisation scolaire qui a préparé le projet de modalités d'allocation des ressources aux écoles primaires;

ATTENDU la validation réalisée auprès des membres du comité d'organisation scolaire représentant chacun des pôles;

ATTENDU la consultation du comité de concertation de l'enseignement primaire;

ATTENDU QUE les principes retenus pour l'allocation des ressources s'inscrivent dans le cadre de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CC-14-04-22-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte le projet d'allocation des ressources aux écoles primaires, pour l'année scolaire 2014-2015, tel que déposé;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les décisions nécessaires à la réalisation du projet d'organisation scolaire dans le cadre des conventions collectives et des critères d'inscription des élèves et politiques applicables.

Adopté.-

5.4- Modification de la structure administrative des cadres d'établissement 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 février 2014;

ATTENDU la consultation auprès des sections Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires, secondaires et des centres pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2014-2015 selon le scénario modifié déposée par la direction générale;

CC-14-04-22-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres d'établissement soit adoptée telle que présentée;

QUE le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2014-2015* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2014.

Adopté.-

5.1- Adoption des règles budgétaires des centres 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs, les principes de cette répartition;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire;

ATTENDU l'orientation de décentralisation adoptée par le conseil des commissaires;

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Carmen Nicole **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires adopte les règles budgétaires des centres telles que rédigées au document *Règles budgétaires des centres – Centres de formation professionnelle – Centres d'éducation des adultes : année scolaire 2014-2015.*;

QUE ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.2- Adoption de l'entente triennale de partenariat avec le Musée Marius-Barbeau

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet d'entente triennale pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 concernant la tenue de l'activité *Concours d'œuvres d'art Desjardins*;

ATTENDU la volonté de la commission scolaire à contribuer au développement culturel et à stimuler l'intérêt des élèves pour les arts;

ATTENDU que le signataire M. Alain Grenier, président, doit être dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil des commissaires.

CC-14-04-22-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le président, M. Alain Grenier, soit autorisé à signer l'entente triennale de partenariat entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le Musée Marius-Barbeau.

Adopté.-

5.5- Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches 2014-2020

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'une première entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches prenait fin le 31 mars 2014;

ATTENDU l'évaluation de cette entente spécifique démontrant que les cibles avaient été pertinentes, que plusieurs objectifs avaient été atteints ou partiellement atteints, donnant lieu à des résultats concrets;

ATTENDU QUE, sous l'initiative de la conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, 25 partenaires souhaitent signer une entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région;

ATTENDU QUE le projet d'entente spécifique comporte un volet *développement des compétences* dans lequel l'expertise des commissions scolaires et le financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peuvent être mis à contribution;

CC-14-04-22-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adhère à l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Chaudière-Appalaches 2014-2020 et que la Table régionale des présidents et des directeurs généraux désigne la personne qui représentera les commissions scolaires au comité de gestion de l'entente spécifique.

Adopté.-

5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des systèmes mécaniques CVCA (2014) au Collège de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU que le Syndicat de copropriété du Collège de Saint-Damien, personne morale, a publié un appel d'offres pour les deux copropriétaires de l'immeuble du Collège de Saint-Damien, soit la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et L'Oasis de Saint-Damien ayant respectivement 71,16 % et 28,84 % des quotes-parts de l'immeuble;

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 18 mars 2014 pour le projet de réfection des systèmes mécaniques CVCA (2014) au Collège de Saint-Damien;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 avril 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme d'ingénieurs LGT inc., recommandant au Syndicat de copropriété du Collège Saint-Damien, l'octroi du contrat à Qualité construction (CDN) ltée, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 533 533,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE chaque copropriétaire s'engage à contribuer aux coûts totaux du projet selon leur quote-part habituelle soit : 71,16 % pour la commission scolaire et 28,84 % pour l'Oasis. Les sommes requises au financement du projet seront déposées par chacun des copropriétaires, selon ces taux respectifs, dans un fonds spécial administré par le Syndicat de copropriété;

ATTENDU QUE l'engagement officiel de la commission scolaire est conditionnel à la réalisation du projet et que sa responsabilité financière est limitée à sa quote-part de 71,16 %;

ATTENDU QUE l'octroi reçu le 28 mars 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2012-2013 couvre uniquement le coût des travaux « école des Rayons-de-Soleil » représentant la quote-part de la commission scolaire établie à 71,16 %;

ATTENDU l'engagement du Conseil d'administration de l'Oasis de Saint-Damien à assumer financièrement le coût des travaux représentant la quote-part de l'Oasis de Saint-Damien établie à 28,84 %;

ATTENDU que la commission scolaire est dûment mandatée par le Syndicat de copropriété du Collège de Saint-Damien comme « maître d'œuvre » pour la réalisation du projet.

CC-14-04-22-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » construction pour le projet de réfection des systèmes mécaniques CVCA (2014) au Collège de Saint-Damien, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'engage à contribuer à l'ensemble des coûts de ce projet selon sa quote-part de 71,16 %;

QUE cet engagement est conditionnel à l'obtention, par le biais d'une résolution de l'Oasis de Saint-Damien, d'une contribution à ce projet équivalente à sa quote-part de 28,84 %;

QU'en fonction de la recommandation de la firme d'ingénieurs LGT inc. dont l'avis est joint à la présente;

QUE la Commission scolaire s'engage dans le contrat de construction pour le projet de réfection des systèmes mécaniques CVCA (2014) au Collège de Saint-Damien et autorise le Syndicat de Copropriété du Collège Saint-Damien à adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Qualité construction (CDN) Ltée pour le montant total d'un contrat de 533 533 \$ (avant taxes).

Adopté.-

5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du stationnement et voies d'accès (2014) à l'école de la Source (Saint-Raphaël)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 28 février 2014 pour les projets de réfection des stationnements et voies d'accès (2014) à l'école de la Source (Saint-Raphaël) et au CFER de Bellechasse;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 mars 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme d'ingénieurs WSP Canada inc., recommandant l'octroi du contrat avec Les Excavations et Pavages de Beauce Ltée, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 215 588,50 \$ (avant taxes) dont la répartition se fait comme suit :

1. Coût des travaux pour l'école de la Source (Mesure 50690) 76 527,55 \$
2. Coût des travaux pour le CFER de Bellechasse 139 060,95 \$

ATTENDU QUE l'octroi reçu le 4 mars 2014 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2013-2014 couvre uniquement le coût des travaux identifiés pour les besoins de l'école de la Source;

ATTENDU l'engagement du Conseil d'administration du CFER de Bellechasse à assumer financièrement le coût des travaux identifiés pour les besoins de l'immeuble qu'occupe le CFER.

CC-14-04-22-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour le projet de réfection des stationnements et voies d'accès (2014) à l'école de la Source;

QUE cet engagement soit conditionnel à l'obtention d'une résolution du CFER l'engageant à couvrir les coûts des travaux pour sa partie;

QU'en fonction de la recommandation de la firme WSP Canada inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour les projets de réfection des stationnements et voies d'accès (2014) à l'école de la Source et au CFER de Bellechasse soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit avec Les Excavations et Pavages de Beauce Ltée pour un montant total de 215 588,50 \$ (avant taxes) dont la répartition financière se fait comme suit :

1. Coût des travaux pour l'école de la Source (Mesure 50690)

76 527,55 \$

2. Coût des travaux pour le CFER de Bellechasse

139 060,95 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la dalle du sous-sol (2014) à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 21 mars 2014 pour le projet de réfection de la dalle du sous-sol (2014) à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 avril 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Bouchard et Laflamme Architectes, recommandant l'octroi du contrat à Construction Ginove inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 141 260,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 4 mars 2014 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2013-2014.

CC-14-04-22-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Bouchard et Laflamme Architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de la dalle du sous-sol (2014) à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Ginove inc. pour un montant 141 260,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

Les membres du conseil décident de reporter l'adoption de cette résolution. La demande de financement fera l'objet d'une discussion à la rencontre de formation sur les élections scolaires le 6 mai prochain.

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Mme Amélie Pelletier, commissaire-parent, présente le rapport des sujets abordés lors de la dernière rencontre du comité de parents.

6.2- Comité consultatif du transport

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance publique.

6.3- Comité de E.H.D.A.A.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance publique.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Le président, M. André Chamard, informe les membres du conseil que le compte rendu de la dernière rencontre du comité directeur de l'informatique sera disponible sous peu.

7.- INFORMATIONS

7.1- Commission permanente sur la mission éducative—Présentations

Le président, M. Alain Grenier, commente les trois présentations.

7.2- Cadre de référence relatif aux contributions financières de la commission scolaire

Le président, M. Alain Grenier, présente le cadre relatif aux contributions financières de la commission scolaire, en réponse à une demande de M. Bernard Therrien, commissaire.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES**9.1- Anglais intensif à l'école Plein-Soleil en 2014-2015**

M. Bernard Therrien, commissaire, informe les membres du conseil que les membres du conseil d'établissement de l'école Plein-Soleil ont approuvé la grille-matières avec de l'anglais intensif pour l'année scolaire 2014-2015.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**CC-14-04-22-11**

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Romain de la Durantaye **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 30.



Alain Grenier
Président



Pierre Côté
Secrétaire général



